

M. FARANDOU Jean Pierre  
Président Directeur Général SNCF  
2, place aux Etoiles  
93633 LA PLAINE S DENIS Cedex

M. NOGUE François  
Directeur des Ressources Humaines SNCF  
2, place aux Etoiles  
93633 LA PLAINE ST DENIS Cedex

A St Denis, Le Samedi 23 Janvier 2021,

Monsieur le Président,  
Monsieur le Directeur,

À la suite de la Démarche de Concertation Immédiate du Lundi 11 Janvier 2021 et de la Réunion de Concertation du Jeudi 14 Janvier 2021 qui n'ont pas apporté toutes les réponses suffisantes aux revendications exprimées par la Fédération SUD-Rail, conformément à l'article L.2512-2 du Code du Travail, la Fédération SUD-Rail vous dépose **un préavis de grève qui débutera le Vendredi 29 Janvier 2021 à 20h00 pour se terminer le Lundi 29 Mars à 06h00.**

Ce préavis couvre l'ensemble des salarié·e·s du Groupe Public Unifié SNCF (*L'ensemble des Sociétés Anonymes ou Société Anonyme Simplifiée*) ainsi que toutes celles et ceux susceptibles de les remplacer pendant la période de grève.

Dans la continuité de la Démarche de Concertation Immédiate déposée le 11 Janvier, ce préavis est motivé par :

- **La Fédération SUD-Rail revendique le retrait du jour de carence suite à un arrêt maladie « Covid19 », et ce depuis le début de la crise sanitaire.**
- **La Fédération SUD-Rail revendique la possibilité d'effectuer les actes de vaccination volontaires « Covid » quand les mesures techniques le permettront, ainsi que de pouvoir réaliser les tests antigéniques dans les cabinets médicaux SNCF.**
- **La Fédération SUD-Rail revendique la révision du budget emploi sur la SA Voyageurs et un examen attentif des possibilités données par l'accord APLD pour préserver l'emploi dans les autres activités de l'entreprise, notamment le FRET.**

Dans l'attente d'être reçu, veuillez recevoir, Monsieur le Président, Monsieur le Directeur, nos salutations syndicales.

**Pour la Fédération SUD-Rail :**

Éric MEYER



TRIBOXIM Patrick

